

**Nombre de Délégués :**

En exercice	114
Présents	58
Procurations	9
Votants	67

DELIBERATION N°8-220324**Objet : Budget Général du SICTOM du Périgord Noir – Budget Primitif 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 08 mars 2024*

Étaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Dominique HERMENAULT	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Marie-Laure FERBER	
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Gérard VIELLE	
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES		
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	
VEYRIGNAC	Jocelyne MANIERE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.		
CENAC ET ST JULIEN		
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Francis COUSIN	
FLORIMONT GAUMIER		
GROLEJAC	Jocelyne TIREL-LALAUDE	
NABIRAT		
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Damien BARD
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	Hervé MENARDIE
ST POMPON	Pierre COUDON	
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	Sylvain BRUNNEY
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND		
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Patrick LE MELLEDO	
VALOJOU LX	Jean-Pierre MEGE	Odile ROUX

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	François VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Michel ANDRE	
MARQUAY	Nathalie GLEMAREC	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Céline DUVAL	
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE		
TAMNIES		
VEZAC	Sylvie DELBARY	Christian ROBLES
VITRAC		

Excusés :

Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*), M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*).

Procurations :

Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*);
Mme Catherine BERTHELOT (*La Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Sébastien FRIT (*La Chapelle-Aubareil*);
M. Guy PRIESTER (*Pechs-de-l'Espérance*) donne procuration à M. Gérard VIELLE (*Pechs-de-l'Espérance*);
M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*) donne procuration à M. Francis COUSIN (*Domme*);
M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*) donne procuration à M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*);
Mme Elisa COUSIN (*Aubas*) donne procuration à M. Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*);
M. Vincent JARDEL (*Sergeac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*);
Mme Claudine FARFAL (*Saint-Cybranet*) donne procuration à M. Alain BIELHER (*Saint-Cybranet*);
M. Jean-Jacques ALBIE (*Saint-André-Allas*) donne procuration à Mme Céline DUVAL (*Saint-André-Allas*).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Monsieur le Président donne lecture du Budget Primitif relatif au Budget général du SICTOM DU PERIGORD NOIR, de l'exercice 2024, chapitre par chapitre, ainsi que des pièces annexes s'y rapportant, y compris report des restes à réaliser de l'exercice précédent, report des excédents et des déficits et affectations des résultats.

- 1) M. François Defontaine (*Saint-Martial-de-Nabirat*) souhaite savoir pourquoi les contributions au SMD3 progressent autant.

Le Président indique qu'il y a d'une part le paiement de l'enquête Usagers sur la R.I. pour un montant de 310.000 euros qui intervient sur le budget 2024. D'autre part, l'augmentation des tarifs du SMD3 génère une plus-value de 600.000 euros sur ce budget.

- 2) Mme Nathalie Ballerand (*Saint-Vincent-de-Cosse*) souhaite savoir pourquoi, ces dernières années, le SMD3 procède à de telles augmentations de ses tarifs.

Le Président rappelle qu'en lien avec la mise en place de la Redevance Incitative, le SMD3 a vu ses frais de structure fortement progresser. Par ailleurs, il faut bien se rendre compte que les coûts de traitement ne cessent d'augmenter. Enfin, le SMD3 investit beaucoup sur ses centres de tri.

3) M. François Defontaine (Saint-Martial-de-Nabirat) voudrait savoir où nous en sommes en Périgord Noir sur le tri.

Le Président indique que la part du tri ne cesse de progresser. De 2009 à 2022, c'est +370% de quantité de tri et -24%, sur la même période, d'ordures ménagères. C'est bien, mais il faut aller plus loin.

Les efforts des usagers paient, car cela nous a permis de contenir l'augmentation de nos dépenses.

M. Gérard Teillac (Saint-Crépin-et-Carlucet) regrette pour sa part que tous les efforts financiers du SICTOM du Périgord Noir soient « cannibalisés » par le SMD3. Nous sommes, de toute évidence, leur variable d'ajustement.

M. Dominique Hermenault (Borrèze) pense que l'on peut s'interroger sur la gestion du SMD3 dont les tarifs augmentent tous les ans et fortement.

M. Gé Kusters (Saint-Léon-sur-Vézère) rappelle qu'il est extrêmement important d'augmenter fortement le compostage en Périgord Noir pour faire baisser significativement le poids de nos déchets.

Le Président souligne les efforts importants engagés par la collectivité ces dernières années dans cette direction. Mais il faut continuer.

Le Président tient aussi à rappeler l'importance de se mobiliser pour participer à la commission de travail sur le devenir de la collecte et du traitement des déchets en Périgord Noir. Elle permettra d'investiguer aussi toutes les questions qui viennent d'être posées.

Ceci exposé,

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni en date du 18/03/2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité :

- 66 pour ;
- 1 abstention (M. Hervé DUVAUCHELLE, représentant élu à Peyzac-Le-Moustier) ;

- **Adopte** le budget primitif relatif au Budget Général du SICTOM DU PERIGORD NOIR pour l'exercice 2024 chapitre par chapitre, ainsi que les pièces annexes, qui se présentent ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 6 044 800.00 €

Recettes : 6 044 800.00 €

EXPLOITATION

Dépenses : 11 770 500.00 €

Recettes : 11 770 500.00 €

AR Prefecture

024-252402284-20240322-8_220324-DE
Reçu le 03/04/2024

- **Autorise** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 22 mars 2024.



Jérôme PEYRAT
Président